



Original : Anglais

OIC/COMCEC-FC-42/2026

RAPPORT
DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCI
À
LA 42^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT POUR
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI (COMCEC)

ANKARA, REPUBLIQUE DE TÜRKIYE
12-13 MAI 2026

- TABLE DES MATIERES -

N°	CONTENU	NUMÉRO DE PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	4
III.	Emploi et productivité	6
IV.	Commerce et investissement intra-OCI	9
V.	Développement du secteur touristique	15
VI.	Coopération dans le domaine des transports	16
VII.	Rôle du secteur privé	18
VIII.	Programmes de réduction de la pauvreté	20
IX.	Coopération dans le secteur de l'énergie	21
X.	Conclusions	22
XI.	Annexe	23

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés en termes de mise en œuvre du Programme d'action OCI-2025 (PAD), des Résolutions pertinentes du 50^{ème} Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et d'autres réunions ministérielles de l'OCI, depuis la convocation de la 40^{ème} Session de l'Assemblée générale du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 1^{er} au 4 novembre 2025.
2. Le rapport fournit des mises à jour sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire ; le commerce et l'investissement ; le développement du tourisme ; la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités au cours de la période considérée. Il comprend également les contributions des institutions compétentes de l'OCI et met en évidence la série d'activités menées par celles-ci.
3. Le Secrétariat général a organisé la 9^{ème} réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI) au siège de l'OCI, à Djeddah, les 10 et 11 décembre 2025, afin de coordonner avec les institutions de l'OCI pour la mise en œuvre en temps opportun du Programme d'action de l'OCI-2025, ainsi que des résolutions du CMAE, du COMCEC et d'autres conférences au niveau ministériel.
4. Conformément à la Résolution adoptée lors de la 51^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), le SESRIC met actuellement la dernière main au rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025, qui dressera un bilan complet de la manière dont ce programme a été exécuté, en prévision de sa présentation au 16^{ème} Sommet islamique qui aura lieu l'année prochaine. Ce rapport fournit une évaluation exhaustive de la situation des États membres de l'OCI par rapport aux buts et objectifs fixés dans ledit Programme d'action. Il s'appuie sur les dernières données disponibles, notamment les réponses de 22 États membres au « Questionnaire pour le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action OCI-2025 », ainsi que sur les informations de la base de données statistiques de l'OCI (OICStat) et de sources internationalement reconnues. Le rapport évalue, en outre, les progrès réalisés dans les 18 domaines prioritaires et met en évidence les principaux efforts, opportunités et défis rencontrés au cours de la mise en œuvre. Il se conclut par des recommandations tournées vers l'avenir et axées sur l'action, destinées à guider l'élaboration du prochain Programme d'action de l'OCI et à aider les États membres à faire progresser les objectifs de développement communs.
5. Aussi, le Secrétariat général a-t-il organisé la troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) au siège de l'OCI, à Djeddah, du 17 au 19 novembre 2025, afin d'élaborer un nouveau Programme d'action : 2026-2035. La quatrième réunion du GIE est prévue au même endroit dans les mois à venir afin de finaliser le projet de Programme d'action de l'OCI pour la période 2026-2035.

II. AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

6. L'agriculture reste l'un des secteurs les plus importants dans de nombreux États membres de l'OCI en tant que source de moyens de subsistance et d'emploi pour des millions de personnes. À cet égard, au cours de la période sous revue, les activités suivantes ont été menées en vue de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :

(a) Dixième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole

7. La 48^{ème} session de la Commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS), qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 20 au 22 janvier 2026, a exhorté la République du Tchad à clarifier sa position avant le 31 janvier 2026 concernant l'accueil de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (CMSADA), qui devait avoir lieu en 2025. La Commission a pris note du fait que la Gambie était prête à accueillir la 10^e MCF SAD de l'OCI les 30 et 31 mars 2026. Il a été convenu que le Tchad et la Gambie se consulteraient afin de parvenir à une décision finale quant à l'hôte de la Conférence avant le 31 janvier 2026. Le Secrétariat général de l'OCI a assuré le suivi de cette question auprès du Tchad, mais n'a reçu à ce jour aucune réponse de la part de ce pays quant à savoir s'il est toujours intéressé par l'organisation de la conférence. La République de Gambie reste disposée à accueillir la Conférence. Le Secrétariat général s'occupe activement du suivi de cette question et les États membres seront informés en temps voulu du pays hôte et du lieu d'accueil de la 10^{ème} CMSADA.

8. Il est attendu que la 10^{ème} CMSADA discute de l'état actuel de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et examine la mise en œuvre des programmes et initiatives dans ce domaine. La Conférence devrait également débattre du ***Projet de Plan stratégique visant à garantir la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI***. Ce Plan aura pour objectif de contribuer plus efficacement aux processus menés par les pays eux-mêmes pour accroître la productivité agricole, favoriser le développement rural et renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, ainsi qu'à promouvoir la coopération intra-OCI dans ce domaine.

(b) Réunion d'experts de haut niveau sur le Système de réserves alimentaires, le développement des produits agricoles stratégiques et le projet de Plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI

9. Le Ministère de la Municipalité de l'État du Qatar, dans le cadre de sa présidence de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, a organisé une Réunion d'Experts de Haut Niveau sur le Système de Réserve de Sécurité alimentaire, le Développement des Produits agricoles stratégiques et le Projet de Plan stratégique pour la Sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI à Doha, État du Qatar, du 1^{er} au 3 septembre 2025.

10. La réunion a noté que de nombreux aspects du système de réserve de sécurité alimentaire de l'OCI proposé devaient encore être améliorés pour les rendre plus clairs et plus mesurables. Elle a recommandé que l'IOFS identifie les options appropriées et réalisables pour chaque sous-région, avec l'aide des États membres de chaque sous-région, et mène davantage d'activités de sensibilisation sur l'importance de la création d'un système de réserve de sécurité alimentaire de l'OCI parmi les décideurs politiques des États membres de l'OCI.
11. Concernant la mise en œuvre des Programmes d'action de l'OCI sur le développement des produits agricoles stratégiques, tels que le riz, le blé et le manioc, la réunion a souligné la nécessité de traiter l'impact du changement climatique sur les produits agricoles et l'impératif d'identifier les stratégies clefs qui comprennent le développement de cultures et de races résistantes au climat, l'amélioration de la santé des sols grâce à des méthodes telles que les cultures de couverture, l'adoption de technologies d'agriculture de précision, la mise en œuvre d'une irrigation économe en eau et la réduction des déchets alimentaires. À cette fin, la réunion a relevé l'importance d'aligner ces programmes sur les priorités et les stratégies nationales des États membres de l'OCI.
12. Concernant le projet de Plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les États *membres de l'OCI*, qui a été élaboré par l'IOFS, le Groupe de la BID et le SESRIC, au cours de la période 2023-2025, à travers un processus de consultations avec les États membres de l'OCI et le Secrétariat général de l'OCI, la réunion a insisté sur la nécessité de rendre ses objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et avec des délais précis. Dans ce contexte, la réunion a suggéré de déterminer les objectifs en fonction des conditions actuelles. La réunion a également souligné la nécessité pour les États membres d'adapter le plan à leurs différents contextes nationaux ainsi qu'à leurs priorités et capacités nationales uniques. En outre, la réunion a souligné l'importance d'un plus grand partage des connaissances et d'une coopération institutionnelle entre les États membres de l'OCI. La réunion a recommandé que l'IOFS, en collaboration avec le SESRIC et le Groupe de la BID, réévalue les objectifs initiaux du plan, en tenant compte des recommandations formulées lors de la réunion de Doha, et soumette les objectifs mesurables révisés à la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole. La réunion a également discuté du développement d'un cadre de coopération adéquat pour l'*Agriculture contractuelle* entre les États membres de l'OCI. Reconnaissant le fait que ces dernières années, l'agriculture contractuelle a gagné en popularité, tout particulièrement dans les pays en développement, en tant qu'outil précieux pour les petits exploitants agricoles, la réunion a recommandé de demander au Groupe de la BID d'allouer des fonds pour le développement de l'agriculture contractuelle dans les États membres de l'OCI et de financer l'étude de l'agriculture contractuelle dans les États membres de l'OCI. Cette étude pourrait proposer un modèle économique et un cadre de coopération appropriés pour les États membres de l'OCI.
13. Dans le souci de finaliser le projet de plan stratégique visant à garantir la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, l'IOFS, en coordination avec le Secrétariat général, a organisé deux réunions de consultation avec les institutions concernées de l'OCI, à savoir le Groupe de la BID et le SESRIC, au siège de l'OCI, à Djeddah, le 11 décembre 2025, en marge de la 9^{ème} session de l'ACMOI, et en ligne, le 29 janvier 2026, respectivement. Le projet de plan final devrait être soumis à la 10^{ème} session du CMSADA pour adoption.

(c) Programme global de réponse à la sécurité alimentaire du Groupe de la BID

14. Comme cela a été rapporté à la 41^{ème} Session COMCEC, le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), a approuvé, en juillet 2022, un Programme de réponse à la sécurité alimentaire (FSRP) de 10,54 milliards de dollars américains pour aider les États membres de l'OCI à lutter contre l'insécurité alimentaire. À la fin de juin 2025, le financement total approuvé par le Groupe de la BID dans le cadre du FSRP s'élevait à 6,4 milliards de dollars américains, tandis que les décaissements s'élevaient à 4,7 milliards de dollars américains.

(d) Programmes de formation et publications

15. Le SESRIC a continué à élaborer des publications et à organiser des programmes de formation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. Le SESRIC travaille actuellement sur la nouvelle édition du rapport intitulé « Agriculture et sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI 2025 », qui examinera les défis actuels auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. Ce rapport sera présenté au 10^{ème} CMSADA pour examen.
16. Le SESRIC, en partenariat avec l'IOFS, a également préparé un rapport sur « la production agricole et les complémentarités commerciales entre les pays membres de l'OCI » et le rapport est disponible sur le site web du SESRIC. De plus, le SESRIC héberge 118 indicateurs dans la catégorie Agriculture de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

(e) Activités de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS)

17. L'IOFS a poursuivi le processus de consolidation de ses structures de manière durable. Plus précisément et au cours de la période sous revue, 25 activités de renforcement des capacités, y compris des ateliers et des séminaires en ligne, ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision stratégique 2031 de l'IOFS, 7 activités dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité alimentaire en Afrique (AFSI), notamment le projet de chaîne de valeur du manioc, le Forum sur les systèmes alimentaires en Afrique (AFSF), et le partenariat avec l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) pour mener une *étude sur la chaîne de valeur du bétail* au Togo et en Guinée, 1 programme dans le cadre des programmes de sécurité alimentaire en Afghanistan (AFSP), 2 activités dans le cadre du plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI (SPEFS-OIC), et 2 programmes de sensibilisation internationale. Le rapport de l'IOFS fournit une vue d'ensemble de toutes ces activités.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ

18. La coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale vise à améliorer le travail décent, la sécurité et la santé au travail dans les États membres de l'OCI ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre entre les pays de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont continué à mener des activités visant à aider les demandeurs d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences,

connaissances et capacités personnelles et organisationnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, par conséquent, leurs performances. Selon les données du SESRIC, le taux de chômage moyen dans les pays de l'OCI était de 5,3% en 2024 contre une moyenne mondiale de 5% la même année.

19. La mise en œuvre des Résolutions de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale implique des efforts continus pour encourager la coopération en matière de travail et d'emploi, y compris le développement d'un arrangement de reconnaissance mutuelle pour les employés qualifiés et un accord bilatéral pour l'échange de main-d'œuvre. En conséquence, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été menées à bien :

(a) 6^{ème} Conférence islamique des Ministres du Travail

20. La 6^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail (CIMT) s'est tenue à Doha, Etat du Qatar, les 15 et 16 octobre 2025 sur le thème : « *Expériences locales, réalisations mondiales : Histoires de réussite dans le monde islamique* ». La Conférence a permis d'échanger les vues sur les défis actuels affectant les travailleurs et les marchés du travail dans les États membres de l'OCI. Elle a également passé en revue l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans le domaine du travail et de l'emploi, y compris la Stratégie de l'OCI pour le marché du travail et les activités des institutions compétentes de l'OCI en la matière. Parmi les autres points saillants de la 6^{ème} CIMT figuraient : l'invitation adressée aux États membres à accorder la priorité au développement du capital humain en proposant des formations et des programmes de perfectionnement des compétences afin d'améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre et sa capacité d'adaptation à l'évolution des marchés du travail ; l'appel lancé aux États membres pour qu'ils prennent les mesures appropriées aux fins d'améliorer et de renforcer la réactivité des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail, dans le but de remédier à l'inadéquation des compétences ; l'appel à la poursuite des efforts visant à soutenir le droit de l'État de Palestine à devenir membre à part entière de l'Organisation Internationale du Travail ; l'accueil favorable réservé à la proposition de l'État du Qatar d'organiser des programmes régionaux conjoints de formation sur la reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles ; et l'encouragement des États membres à raffermir la coopération intra-OCI afin de faciliter le partage d'informations et de données, de modèles, de bonnes pratiques et d'expériences concernant les politiques et les initiatives dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, entre autres.

(b) Activités du Centre du Travail de l'OCI

21. Au cours de la période sous revue, le Centre du Travail de l'OCI a continué à consolider ses structures. Le Centre a organisé la première réunion de son Conseil d'administration à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 23 et 24 septembre 2025, afin d'examiner les progrès réalisés, de fournir des orientations et de renforcer la coopération stratégique. Le Centre a également organisé un *atelier de formation des formateurs sur le leadership efficace en matière de SST* à Salalah (Oman), les 13 et 14 août 2025, afin de renforcer les capacités de leadership en matière de culture de la sécurité au travail et de fournir aux formateurs des méthodologies avancées pour diffuser les connaissances en matière de SST.

22. Le Centre du travail de l'OCI a organisé une formation de deux jours sur le renforcement des capacités, sur le thème : « Renforcement des capacités en matière de SST dans les PME », qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 2025, à Bakou, et a convoqué une table ronde, le 8 décembre 2025, intitulée : « De la passion à la profession : Les emplois dans les industries créatives et culturelles », en marge du Festival culturel de l'OCI : Semaine créative de Bakou 2025.
23. Le Centre a, en outre, organisé une table ronde sur le thème : « *La réalité du travail à la demande : le bon, le mauvais et le modulable* », qui s'est tenue à Riyad, au Royaume d'Arabie Saoudite, le 26 janvier 2026, afin d'examiner les stratégies destinées à améliorer les emplois dans l'économie à la tâche ou des « petits boulots ».

(c) Adhésion aux Statuts du Centre du Travail de l'OCI (OICLC)

24. Le Secrétariat général a continué à sensibiliser les États membres de l'OCI quant à l'impératif d'adhérer aux Statuts du Centre du Travail de l'OCI. En conséquence et durant la période considérée, la République Islamique du Pakistan, la République du Suriname, la République du Mali, la République populaire du Bangladesh, la République du Tchad, l'Union des Comores, le Royaume Hachémite de Jordanie, la République de Sierra Leone, la République du Yémen, la République du Liban, la République Fédérale du Nigeria, la République d'Indonésie et la République de Côte d'Ivoire ont signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI, ce qui porte le nombre des États membres de l'OCI qui ont signé le Statut à trente-trois (33). Au cours de cette période, la Palestine, le Sultanat d'Oman, la République fédérale de Somalie, l'État de Libye, la République de Djibouti, le Royaume d'Arabie Saoudite et la République islamique du Pakistan ont ratifié les Statuts du Centre du Travail de l'OCI. Grâce à ces ratifications, lesdits Statuts ont atteint le nombre de ratifications requis et sont entrés définitivement en vigueur le 17 janvier 2026.

(d) Cours de formation et publication

25. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à préparer des publications et à organiser des programmes de formation dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale au profit des États membres de l'OCI.
26. Trois projets du SESRIC, à savoir : 1) Promouvoir les ressources en eau non conventionnelles pour améliorer la productivité agricole dans les pays membres de l'OCI souffrant de pénurie d'eau ; 2) Développer une feuille de route efficace pour faciliter la transition numérique dans les systèmes nationaux d'EFP dans les pays membres de l'OCI ; et 3) Promouvoir le tourisme gastronomique pour la destination Sénégal, ont été approuvés pour une mise en œuvre en 2025 dans le cadre du financement de projets du COMCEC.
27. Dans le cadre de ces projets, le SESRIC a organisé 6 activités de renforcement des capacités, dont 3 cours de formation et 3 ateliers au cours de la période considérée. En plus des 2 réseaux intra-OCI existants sous la supervision du SESRIC, deux nouveaux réseaux, à savoir le Réseau des institutions de sécurité sociale de l'OCI (OIC-SSINET) et le Réseau des petites et moyennes entreprises de l'OCI (OIC-SMENET) ont été mis en place. Ces réseaux visent à relever les défis urgents en matière de protection sociale et de développement des PME, à

renforcer les capacités institutionnelles et à favoriser l'échange de connaissances entre les États membres.

28. Le SESRIC est resté activement engagé en tant qu'organe exécutif du programme d'enseignement et de formation professionnels pour les États membres de l'OCI (OCI-PFP). Dans le cadre de ce rôle, le SESRIC a pris la tête dans la mise en œuvre de la feuille de route stratégique de l'OCI-EFTP et a organisé 6 activités de renforcement des capacités au cours de la période examinée. Ces efforts visaient à promouvoir des actions de collaboration pour améliorer les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans les États membres. Le programme s'est également attaché à offrir des possibilités de développement des compétences.

IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENT INTRA-OCI

29. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions de coopération et des interventions dans le domaine de la promotion commerciale, du financement et de la facilitation, et de l'assurance-crédit à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur du halal, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la sécurité alimentaire, les technologies d'innovation dans le secteur de la santé et les programmes de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce et de l'investissement intra-OCI

30. Selon les estimations du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le volume du commerce net intra-OCI atteindra 1004 milliards de dollars en 2024 contre 884 milliards de dollars en 2023, soit une augmentation significative de 13,56%. Cette augmentation du volume du commerce intra-OCI est due à la diversification des économies des États membres, à l'augmentation de la production locale, au renforcement de la coopération régionale et à la stabilité des prix des matières premières. La mise en œuvre de certains accords bilatéraux et régionaux de commerce et d'investissement a également contribué à cet accroissement du volume des échanges commerciaux intra-OCI. Dans le même ordre d'idées, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a augmenté de 6,26%, passant de 19,16% en 2023 à 20,36% en 2024. Il suffit de noter que ce chiffre reste inférieur à l'objectif de 25% du commerce intra-OCI d'ici 2025.
31. Les dix premiers pays commerçants intra-OCI en 2024 sont les suivants : Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Türkiye, Malaisie, Indonésie, Oman, Égypte, Pakistan, Irak et Nigeria. Ces pays représentaient 71% du total du commerce net intra-OCI.
32. En 2024, 30 pays au total ont atteint l'objectif de 25 % du commerce intra-OCI fixé dans le programme d'action OIC-2025. Ces pays sont les suivants : Yémen, Oman, Somalie, Gambie, Tadjikistan, Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Brunei, Liban, Koweït, Bahreïn, Syrie, Niger, Togo, Tchad, Jordanie, Iran, Ouzbékistan, Pakistan, Mali, Djibouti, Soudan, Égypte, Turkménistan, Comores, Sénégal, Ouganda, Côte d'Ivoire et Mauritanie.

33. Quant au commerce mondial des pays de l'OCI en tant que groupe, le volume du commerce des pays de l'OCI a augmenté de 2,9 trillions de dollars américains en 2016 à 4,9 trillions de dollars américains en 2024, soit une augmentation de 64,81%. De même, la part des pays de l'OCI représentera 10,4% du commerce mondial en 2024 contre 9,3% en 2016, soit une augmentation de 11,8%.
34. En dépit de la reconnaissance de la nécessité d'améliorer l'environnement des affaires et d'attirer une part substantielle de l'investissement étranger direct mondial, les entrées d'IDE dans les pays de l'OCI ont suivi une tendance fluctuante au cours des dernières années. En 2024, les entrées d'IDE ont été enregistrées à 210 milliards de dollars américains, soit 27,3% de plus que les 150 milliards de dollars américains de 2023. La part des pays de l'OCI dans les flux mondiaux d'IDE a atteint un niveau record de 13,9% en 2024. Les crises politiques, les mesures protectionnistes et les changements régionaux perturbent les réseaux commerciaux mondiaux, ainsi que les cadres réglementaires et les chaînes d'approvisionnement, ce qui compromet la stabilité des flux d'investissement mondiaux.

(b) Financement du commerce, de l'investissement et de l'assurance-crédit à l'exportation

35. Au 30 juin 2025, le total cumulé des approbations et des décaissements de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC), depuis sa création en 2008, atteignait respectivement 89 milliards de dollars américains et 74 milliards de dollars américains. Au cours des six premiers mois de 2025, les approbations de financement du commerce de la SIFC ont atteint 6,2 milliards de dollars américains, tandis que les décaissements se sont élevés à 3,7 milliards de dollars américains. En 2025, les approbations de financement du commerce de la SIFC devraient dépasser les chiffres de 2024, soit 7,3 milliards de dollars américains.
36. Depuis sa création en 2008, la SIFC a approuvé près de 16,3 milliards de dollars américains à l'effet de renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Au cours des six premiers mois de l'année 2025, la SIFC a alloué 1,3 milliard de dollars à cette fin. Le financement total approuvé pour les PME et le secteur privé au cours des six premiers mois de 2025 s'est élevé à 645 millions de dollars américains.
37. En outre, dans le cadre du programme *Arab Africa Trade Bridges* (AATB), la SIFC a mobilisé, jusqu'en mars 2025, plus de 9,4 millions de dollars de financement de la part de ses institutions membres et de ses pays membres pour soutenir la facilitation du commerce, le renforcement des capacités et les liens commerciaux entre l'Afrique et le monde arabe. De même, dans le cadre de l'Initiative d'aide au commerce pour les États arabes (AFTIAS 2.0), la SIFC a mobilisé près de 14 millions de dollars pour soutenir des projets régionaux et nationaux dans les organisations et pays bénéficiaires de la région arabe.
38. Durant trois années et demie, soit entre 2022 et 2025, la SIFC a visé à fournir 4,5 milliards de dollars américains dans le cadre du Programme de réponse à la Sécurité alimentaire (FSRP) du Groupe de la BID afin de répondre aux besoins immédiats des États membres vulnérables. La SIFC a également développé des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique pour atténuer les problèmes de sécurité alimentaire dans les États membres. La mise en œuvre du programme FSRP par la SIFC a enregistré des progrès

significatifs, avec des approbations dépassant 3 milliards de dollars américains et des décaissements allant au-delà de 2,3 milliards de dollars américains.

39. De son côté, la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) a soutenu un montant combiné de 5,9 milliards de dollars américains d'Intra-commerce et d'Intra-investissement entre les États membres de l'OCI. Sur ce chiffre, 5,1 milliards de dollars représentent le commerce intra-OCI entre les États membres de l'OCI, et 0,8 milliards de dollars représentent l'intra-investissement entre ces mêmes États. Depuis sa création en 1994, le montant cumulé des affaires assurées par la SIAICE a dépassé 121,2 milliards de dollars américains pour 50 États membres, dont 96 milliards de dollars américains en crédit à l'exportation et 25,2 milliards de dollars américains en assurance investissement.

(c) Facilitation des échanges commerciaux

40. Le Secrétariat général a continué à sensibiliser les États membres quant à l'impératif de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Au cours de l'année sous revue, la République de Gambie a signé le Protocole sur le Schéma du tarif préférentiel pour la SPC-OCI, entre les États membres de l'OCI et les règles d'origine du SPC-OCI. Le statut de la signature et de la ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OCI est annexé au présent rapport (Annexe-I).
41. La réunion du Comité de négociations commerciales (CNC) du Système de préférences commerciales SPC-OCI s'est tenu à Ankara, en République de Türkiye, les 1 et 2 octobre 2025. La réunion du CNC a discuté de la feuille de route proposée sur la voie à suivre pour l'expansion potentielle du SPC-OCI. La feuille de route proposée représente une étape essentielle pour réaliser le plein potentiel du SPC-OCI et atteindre les objectifs fixés de longue date par les États membres.

(d) Programmes de renforcement des capacités liées au commerce et publication

42. Le SESRIC et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) ont conjointement mené des recherches sur les implications de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour les pays le long de la route transsaharienne, à savoir le Nigeria, le Niger, le Tchad, la Tunisie, l'Algérie et le Mali. Cette étude de recherche évalue la contribution de la route transsaharienne à l'accroissement du commerce en Afrique suite à la mise en œuvre de la ZLECAf.

(e) Promotion des investissements

i. Forum d'investissement de l'OCI en Afrique

43. Le Forum d'investissement de l'OCI en Afrique sur le thème «*Libérer le potentiel d'investissement de l'Afrique*» qui devait se tenir à Bamako, au Mali, du 2 au 4 décembre 2025, a été reporté à une date ultérieure qui reste à déterminer. Les nouvelles dates du Forum seront donc annoncées en temps voulu.

44. L'objectif principal du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans les différents secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI. D'autres objectifs critiques du forum comprendront, entre autres, l'identification des cadres et des moteurs contribuant à un environnement d'affaires favorable dans les États membres africains de l'OCI ; la création d'une occasion pour les chefs d'entreprise d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs clefs des produits stratégiques ; la fourniture d'une plateforme pour les acteurs publics et privés de l'OCI afin de rencontrer directement les décideurs politiques aux niveaux national et régional et, partant partager les idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; la création d'une opportunité pour les acteurs publics et commerciaux de discuter des moyens d'améliorer la compétitivité en échangeant des points de vue sur des questions, telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

ii. Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) sur le projet de protocole de création d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements

45. La 51^{ème} session du CMAE a accueilli favorablement la demande du Royaume d'Arabie Saoudite d'organiser une réunion du groupe intergouvernemental d'experts des parties contractantes à l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique et a demandé au Secrétariat général d'organiser cette réunion.

46. Conformément à cette Résolution, la première réunion des parties contractantes à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 26 et 27 octobre 2025.

47. Le Royaume d'Arabie Saoudite a fait un don généreux de 100.000 dollars américains pour soutenir le budget de révision et de mise à jour de l'accord.

48. La première réunion des parties contractantes a rassemblé les représentants de vingt et une (21) parties contractantes, à savoir Royaume hachémite de Jordanie, État des Émirats arabes unis, République d'Indonésie, République islamique d'Iran, République islamique du Pakistan, Burkina Faso, République de Türkiye, République de Tunisie, Royaume d'Arabie saoudite, République du Sénégal, République du Soudan, République d'Irak, Sultanat d'Oman, République de Gambie, État de Palestine, État du Qatar, État du Koweït, État de Libye, République du Mali, République arabe d'Égypte et Royaume du Maroc. La République populaire du Bangladesh a également participé à la réunion en tant qu'observateur. En outre, de nombreuses institutions de l'OCI telles que : Le CIDC, la CICD, le SESRIC, le Groupe de la BID, le FOCIC et l'AIFI ont également été invités à participer à la réunion en tant qu'observateurs.

49. La réunion a examiné l'« Analyse des Lacunes » préparée par les experts internationaux et a procédé à un échange de vues sur le processus d'examen prospectif.

50. La réunion a décidé qu'étant donné que le processus de révision et de mise à jour de l'accord d'investissement de l'OCI est essentiellement un processus mené par les États membres, les parties contractantes à l'accord soumettront des commentaires et des propositions au

Secrétariat général sur l'amendement de l'accord dans un délai d'un mois à compter de la date de la réunion. Ces commentaires constitueront la base du projet zéro qui sera préparé par les experts en coordination avec le Secrétariat général. Il a en outre été décidé que le projet zéro devrait être prêt dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente réunion. Il sera ensuite communiqué aux parties contractantes pour examen et commentaires et une deuxième réunion des parties contractantes sera convoquée en 2026 pour négocier l'avant-projet zéro.

(f) Développement du secteur Halal

51. Dans les États membres de l'OCI, la taille globale de l'industrie Halal était de 3,7 billions de dollars américains en 2020 et devrait atteindre 6,6 billions de dollars en 2027. L'industrie Halal a gagné en importance dans l'agenda des États membres de l'OCI et des institutions de l'OCI, non seulement en raison de son importance économique, de ses opportunités commerciales lucratives et de son potentiel de croissance, mais également en raison de ses impacts positifs sur le développement socio-économique, notamment en créant de nouveaux emplois, en réduisant les vulnérabilités économiques et en atténuant la pauvreté. Au cours de l'année sous revue, les institutions compétentes de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont continué à mener diverses activités.
52. L'INMPI a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer des normes communes indispensables dans la région de l'OCI et, au cours de la période considérée, il a publié 23 nouvelles normes OCI/INMPI. Cela porte le nombre total de normes à 79, dont 21 concernent des questions liées au halal.
53. L'INMPI a organisé 44 activités de renforcement des capacités pour les États membres de l'OCI dans le domaine de l'infrastructure de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation, en particulier par le biais de programmes de formation et d'ateliers visant à renforcer les systèmes nationaux de certification et d'accréditation halal.
54. L'INMPI a également organisé, en collaboration avec l'IOFS, la Journée mondiale de la norme halal le 17 mai 2025 et le cours sur les normes et les essais des produits Halal pour les pays d'Asie centrale de l'OCI à Tachkent, en Ouzbékistan, du 12 au 16 mai 2025.
55. Le CIDC, en collaboration avec l'INMPI et l'ITC, a organisé une table ronde sur le développement du halal de la santé à Dakar, au Sénégal, le 15 avril 2025. Le CIDC a également organisé, en collaboration avec le gouvernement des Comores, l'événement « Business in Komor » à Moroni, du 26 au 29 août 2025, dans le but de contribuer au développement du commerce et de l'investissement avec les pays de l'OCI.
56. L'INMPI a également élaboré en mars 2026 un rapport intitulé : « L'industrie Halal dans les États membres de l'OCI : défis et perspectives. »

i. 20^{ème} Assemblée générale de l'INMPI

57. La 20^{ème} Assemblée générale s'est tenue à Tachkent, en Ouzbékistan, le 13 novembre 2025. La 20^{ème} Assemblée générale a examiné et approuvé les états financiers vérifiés de l'INMPI pour 2024, le barème des contributions obligatoires des États membres au budget de l'INMPI

ainsi que le budget et le programme d'activités de l'INMPI pour 2026. Elle a également approuvé le protocole d'accord entre l'INMPI et le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB). L'Assemblée générale a également approuvé l'adhésion de la République arabe syrienne à compter du 1^{er} janvier 2026.

ii. Troisième réunion de l'assemblée générale du Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB)

58. La 51^{ème} session du CMAE a exhorté tous les États membres, le Secrétariat général, les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliées à participer activement et à coopérer avec le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB) pour s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. L'IFHAB vise à améliorer la compréhension mutuelle et la communication efficace entre les organismes d'accréditation afin de soutenir l'industrie halal à différents niveaux.
59. La troisième assemblée générale de l'IFHAB s'est tenue à Makkah Al-Mukarramah, en Arabie saoudite, le 11 décembre 2025. L'Assemblée générale a examiné les activités de ses trois comités, à savoir (i) le Comité de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) ; (ii) le Comité technique (CT) ; et (iii) le Comité des médias et de la communication (CMC). Elle a également approuvé le protocole d'accord entre l'IFHAB et l'INMPI.

iii. Expo Halal 2025 et 11^{ème} Sommet mondial du Halal

60. L'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI) et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont été les coorganisateur de la Halal Expo 2025 et du 11^{ème} Sommet mondial du halal ayant pour thème « Innovation et excellence dans le commerce Halal », qui se sont tenus à Istanbul, en République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2025, sous l'égide de la présidence de la République de Türkiye.
61. L'Expo Halal et le Sommet mondial du Halal auront constitué un rassemblement international important pour établir des partenariats, discuter de la croissance du marché et faire progresser l'économie halal au niveau mondial. Le Sommet Halal a réuni des leaders du secteur, des entreprises et des investisseurs afin d'étudier la croissance dans les secteurs Halal, tels que l'alimentation, les cosmétiques, la finance et le tourisme, tandis que l'Expo a présenté des produits et services halal dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques, de la finance, du textile, du tourisme et de la santé. Plus de 500 exposants de 50 pays ont participé à l'exposition et au sommet. Ces manifestations sont appelées à rester des événements importants pour l'industrie du halal et offrent aux participants une occasion unique de rencontrer les leaders du secteur, d'explorer de nouveaux marchés et de rester à l'affût des tendances émergentes.

iv. Deuxième Forum d'affaires et de tourisme Halal d'Azerbaïdjan (AZHAB)

62. La République d'Azerbaïdjan a organisé le deuxième Forum du commerce du halal et du tourisme d'Azerbaïdjan (AZHAB) sur le thème « **Nourrir un écosystème halal durable dans la région** » les 7 et 8 octobre 2025, à Bakou, en Azerbaïdjan. Les objectifs étaient d'explorer le potentiel de la région pour le commerce du halal et de promouvoir des pratiques éthiques et durables dans ce secteur.

v. *3^{ème} Forum Halal de La Mecque*

63. La CICD a organisé le Troisième Forum Halal de La Mecque, qui s'est tenu à Makkah Al-Mukarramah, au Royaume d'Arabie Saoudite, du 14 au 16 février 2026, en partenariat avec la Chambre de Commerce de La Mecque, la Chambre de Commerce de Médine, la Chambre de Commerce de Djeddah, la Chambre de Commerce de Taif et les fédérations de chambres saoudiennes. Le thème de l'événement était « ***Le Hala : Une industrie professionnelle.*** » Le Forum a eu pour objectif d'être la plaque tournante du partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les gouvernements, les entreprises du secteur privé et la société civile afin d'explorer les meilleures pratiques innovantes dans divers secteurs Halal.

V. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

64. La 51^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du prix de la ville du tourisme et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans leurs pays respectifs. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI.

(a) Commémoration du prix de la ville du tourisme de l'OCI 2025 et 2026

65. Le Gouvernement de la République du Sénégal a organisé la cérémonie de lancement de Dakar en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2025, à Dakar, République du Sénégal, le premier septembre 2025. La cérémonie de lancement visait à donner le coup d'envoi d'une série d'activités dans le cadre de la commémoration de Dakar en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2025, afin de présenter son riche patrimoine musulman à la communauté mondiale, en particulier aux touristes musulmans.
66. La 12^{ème} CIMT a choisi Le Caire comme ville touristique de l'OCI pour 2026. À cet égard, le gouvernement de la République arabe d'Égypte, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, organisera une cérémonie de lancement du Caire en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2026 au Caire au cours du premier semestre de 2026.

(b) 10^{ème} Réunion du Comité de Coordination sur le Tourisme

67. Le Secrétariat général, en coordination avec la République d'Ouzbékistan, qui assure actuellement la présidence de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), organisera la 10^{ème} réunion du Comité de coordination sur le Tourisme, à Tachkent, en Ouzbékistan, le 22 juin 2026. La réunion se penchera sur la Résolution de la 12^{ème} CIMT en vue de sa mise en œuvre et sélectionnera les villes du tourisme de l'OCI pour 2028, 2029 et 2030 respectivement, afin de les soumettre à la 13^{ème} CIMT, pour adoption définitive.

(c) 13^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT)

68. La 13^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) est prévue à Doha, État du Qatar, du 1 au 3 décembre 2026. La 13^{ème} CIMT examinera la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l’OCI. Elle sélectionnera également les villes de tourisme de l’OCI pour 2028, 2029 et 2030 respectivement.

(d) Programmes de renforcement des capacités en matière de tourisme

69. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC, a organisé un atelier sur le Tourisme gastronomique, à Dakar, du 1er au 4 septembre 2025, à l’occasion de la célébration de Dakar comme ville du tourisme de l’OCI pour 2025.
70. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC, a organisé des stratégies de marketing touristique au profit du Sénégal les 6 et 7 mai 2025.
71. Le SESRIC, en collaboration avec le CIDC et l’INMPI, a organisé un programme de formation et des activités sur le tourisme au profit des États membres de l’OCI, les 8 et 9 juillet 2025.
72. Le CIDC, en collaboration avec le ministère du Tourisme de l’Ouganda, organisera l’exposition touristique de l’OCI : « UTALI Africa Tourism Expo », à Kampala, en octobre 2026, en collaboration avec l’INMPI, le SESRIC, la CIDC et l’IFHAB.

(e) Forum du secteur privé de l’OCI sur le tourisme

73. Le 13^{ème} Forum du secteur privé OCI/COMCEC s’est tenu virtuellement, le 8 octobre 2025, sur le thème : « ***Tourisme et développement rural dans les pays de l’OCI.*** » Le forum a examiné l’état actuel du tourisme rural en mettant l’accent sur la région de l’OCI et a discuté de la manière dont les initiatives locales et les activités culturelles renforcent les économies régionales. Le forum a également contribué à renforcer le dialogue entre les parties prenantes des secteurs public et privé et a fourni une plateforme pour l’échange de connaissances et d’expériences.

(f) Recherche et publication touristiques

74. Le SESRIC héberge 12 indicateurs dans la catégorie Tourisme de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

VI. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

75. Les États membres de l’OCI reconnaissent que le transport est l’un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur de soutien logistique et de service essentiel. L’amélioration des moyens de transport et de communication entre les États membres de l’OCI reste un domaine important de la coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités prévues par l’OCI dans ce secteur important.

(a) Deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI

76. La deuxième Conférence des Ministres des Transports de l'OCI s'est tenue, à Istanbul, en République de Türkiye, les 11 et 12 février 2026. La Conférence, qui a été convoquée une nouvelle fois après près de 40 ans, a souligné que des réseaux de transport efficaces et intégrés renforcent la résilience économique, la stabilité et la solidarité entre les États membres. Au cours de la Conférence, les États membres ont présenté leurs initiatives nationales en matière de connectivité et leurs principaux corridors de transport dans les secteurs maritime, aérien, terrestre, ferroviaire et routier, y compris la modernisation des aéroports, des ports maritimes, des chemins de fer et des pôles logistiques afin de faciliter le commerce et le transit des biens et des services. La conférence a également abordé les questions relatives au renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur des transports et a approuvé la résolution visant à favoriser la coopération entre les États membres de l'OCI dans ce secteur crucial et à améliorer la connectivité entre eux.

(b) Publications et programmes de renforcement des capacités dans le secteur du transport

77. Au cours de l'année sous revue, le SESRIC a élaboré une étude sur « Le transport pour le développement dans les pays membres de l'OCI : Implications pour le commerce et le tourisme et défis pour les pays enclavés ». L'étude s'est axée sur l'examen de l'état actuel du secteur des transports et les contraintes potentielles à la connectivité dans les États membres de l'OCI, avec une référence particulière aux questions et aux défis auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI enclavés dans ce domaine. Ce faisant, le rapport souligne la nécessité d'une région de l'OCI bien connectée, dotée d'une infrastructure de transport moderne et fonctionnelle, d'un passage plus aisé aux frontières, d'un commerce extérieur plus rapide et de corridors économiques opérationnels susceptibles d'élargir la base et les possibilités de croissance économique et de bien-être.
78. Le SESRIC a également organisé 1 webinaire et 3 cours de formation dans le domaine du transport et des communications au profit des États membres de l'OCI.
79. De plus, le SESRIC héberge 43 indicateurs dans la catégorie « Transports et communications » de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

(c) Le 5^{ème} Forum Consultatif des Organisations de Coopération Régionale dans la région de l'OCI

80. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Banque Islamique de Développement (BID) ont conjointement organisé le 5^{ème} Forum Consultatif des Organisations de Coopération Régionale dans la région de l'OCI à Istanbul, Türkiye, les 2 et 3 octobre 2025. L'objectif principal de l'événement était de stimuler l'intégration économique, le commerce, l'investissement et la connectivité entre les États membres de l'OCI par le biais de projets conjoints. Les principales discussions ont porté sur la réduction des barrières commerciales, la promotion de la croissance du secteur privé, l'amélioration de

la connectivité maritime et routière dans les différentes sous-régions de l'OCI et l'alignement des stratégies pour le développement durable, avec la participation des institutions de l'OCI, des agences des Nations unies et d'autres partenaires internationaux.

VII. RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

81. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme un élément essentiel pour promouvoir un développement socio-économique durable et offrir davantage d'opportunités économiques dans une société donnée. Conscientes de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé pour dans le développement socio-économique et la promotion de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette section du rapport résume les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce secteur.

(a) La 41^{ème} Assemblée générale et la 38^{ème} réunion du Conseil d'administration de la CICD

82. La 41^{ème} Assemblée générale de la CICD s'est tenue à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 16 février 2026, avec la participation de représentants des chambres membres de 25 pays. L'Assemblée a élu 21 nouveaux membres du Conseil d'Administration (CA), à savoir l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, l'Égypte, la Guinée, l'Indonésie, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la Palestine, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Türkiye et les Émirats arabes unis. Le nouveau CA exercera ses fonctions pour une période de 5 ans à compter de 2026.

(b) Projets de la CICD

83. Dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir et promouvoir le développement durable dans les États membres de l'OCI, la CICD a lancé plusieurs projets. Ces projets comprennent : 2 méga-forums, 16 événements, 4 partenariats stratégiques et protocoles d'accord, 7 formations, 5 plateformes numériques, des mises à jour des entités subsidiaires et 4 publications. Les méga-forums organisés au cours de la période examinée sont les suivants :

- **Forum sur le Tourisme durable (FTD)** – Ce forum a facilité les discussions de haut niveau sur le tourisme durable, le développement communautaire et la coopération transfrontalière dans la région de l'OCI. Le FTD inaugural s'est tenu les 30 et 31 janvier 2025 et la deuxième édition a eu lieu, les 21 et 22 janvier 2026, à Karachi, au Pakistan.
- Le **Makkah Entrepreneurship Forum** s'est tenu à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 26 et 27 novembre 2025. L'objectif du forum aura été de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les États membres et d'échanger des expériences entre les entrepreneurs.

- **Forum sur l'investissement dans l'économie numérique (FIEN)** - ce forum a rassemblé des décideurs politiques, des leaders technologiques, des innovateurs et des investisseurs afin de faire progresser les initiatives en matière d'économie numérique, d'améliorer le commerce numérique transfrontalier et de créer un réseau entre les secteurs privés de l'OCI.

(c) Activités du Centre d'arbitrage de l'OCI

84. La feuille de route stratégique décennale du Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) est conçue pour positionner le Centre comme la première plateforme mondiale de résolution des litiges internationaux, avec un accent particulier sur les questions relatives à l'investissement international, ainsi que sur les litiges commerciaux et financiers. La feuille de route présente une vision claire et des étapes détaillées pour renforcer les capacités du Centre, afin qu'il devienne synonyme d'excellence en termes de règlement des litiges internationaux.
85. La 41^{ème} session ministérielle du COMCEC a reconnu le rôle important du Centre d'arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée au CICD, pour le règlement des différends et a appelé les États membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'arbitrage de l'OCI en vue d'utiliser les services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

(d) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

86. La SID, membre du groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars américains et ses actionnaires sont 56 États membres de l'OCI et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI, en fournissant des financements, des conseils et une assistance technique aux projets du secteur privé, conformément aux principes de la Charia. En juin 2025, les approbations brutes cumulées de la SID s'élevaient à 7,8 milliards de dollars américains et les décaissements cumulés à 5,4 milliards de dollars américains.
87. Au cours des huit premiers mois de 2025, les approbations et les décaissements de la SID pour le développement du secteur privé dans les États membres de l'OCI se sont élevés à 243 millions de dollars américains et 341 millions de dollars américains, respectivement. Au niveau régional, 44% des financements approuvés ont été alloués à l'Europe et à l'Asie centrale, 41% au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, et 15% à l'Afrique subsaharienne.

(a) Forum du secteur privé de l'OCI

88. Conformément à la Résolution pertinente du CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions compétentes de l'OCI, avait initialement prévu d'organiser un Forum du secteur privé de l'OCI en 2024. Cependant, le 22 avril 2025, le Royaume hachémite de Jordanie a retiré son offre d'accueillir le Forum. En conséquence, le Secrétariat général de l'OCI a informé les États membres de la décision du Royaume hachémite de Jordanie et a demandé aux autres États membres de

manifester leur intérêt pour l'accueil dudit Forum. À ce jour, le Secrétariat général a reçu une seule manifestation d'intérêt de la part de la République du Sénégal, qui propose d'accueillir le Forum, bien que cette offre ne soit pas encore finalisée.

89. L'objectif principal du Forum du secteur privé est de renforcer le rôle du secteur privé dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises de différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé.
90. Les autres objectifs spécifiques du Forum sont les suivants : intégrer le rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la reprise et la période post-pandémique ; accroître la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; promouvoir les investissements du secteur privé ; renforcer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre accélérée des programmes de développement économique nationaux et de l'OCI à travers une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; et permettre des opportunités de réseautage entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI pour soutenir le commerce et les investissements intra-OCI.

VIII. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

91. La réduction de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. À cette fin, les diverses initiatives de réduction de la pauvreté de l'OCI visent à créer des emplois en favorisant les compétences, la compétitivité et l'entrepreneuriat. En conséquence, ce segment met en évidence les derniers développements concernant les programmes et activités de réduction de la pauvreté de l'OCI.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

92. La 51^{ème} session du CMAE a appelé les États membres de l'OCI à honorer leurs engagements respectifs envers le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'allocation de Waqf en faveur du FSID afin d'atteindre le capital cible dudit Fonds, qui est de 10 milliards de dollars américains. Cet appel est d'autant plus pressant aujourd'hui au vu des graves difficultés économiques que connaissent certains États membres.
93. À la fin de l'année 2024, le capital engagé de le FSID atteindra 2,83 milliards de dollars. Sur ce montant, 1,83 milliard de dollars américains ont été engagés par les États membres de l'OCI, tandis que la BID s'est engagée à hauteur de 1 milliard de dollars. Le montant total versé jusqu'à présent représente 28% du capital visé par le Fonds, soit 10 milliards de dollars américains. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie saoudite (1 milliard de dollars américains) et le Koweït (300 millions de dollars américains). Le montant total des contributions versées s'est élevé à 2,532 milliards de dollars américains, dont 1 milliard de dollars américains a été versé par la BID et 1,532 milliard de dollars américains par les États membres.
94. Le capital du FSID étant une dotation (Waqf), les opérations, qui concernent les subventions essentielles et les prêts concessionnels, sont financées à partir des revenus non répartis.

Depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé au total environ 1,36 milliard de dollars américains de prêts concessionnels, de subventions et d'investissements pour financer des projets et des programmes de réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI. Les subventions cumulées ont atteint 148,7 millions de dollars, tandis que les prêts se sont élevés à 1,084 milliard de dollars et le montant des investissements à 134,4 millions de dollars américains. Actuellement, le FSID gère 191 projets actifs dans son portefeuille. Au total, 49 États membres de l'OCI ont jusqu'à présent bénéficié du financement du FSID. Actuellement, le FSID gère 191 projets actifs dans son portefeuille, qui devraient avoir un impact social et économique positif. Les principaux secteurs financés par le FSID sont l'agriculture (21,34%), l'éducation (20,42%), la santé (19,75%), l'autonomisation économique et la microfinance (14,96%), l'énergie (12,45%), l'eau et l'assainissement (5,34%) et d'autres secteurs (5,7%). Les PMA de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 81,4% du financement du Fonds.

95. Le FSID a besoin de fonds pour étendre ses activités à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des services sociaux et des infrastructures. En conséquence, le Secrétariat général continue de sensibiliser les États membres pour qu'ils versent leurs contributions au Fonds et annoncent des promesses supplémentaires afin d'atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars fixé pour le Fonds par les dirigeants de l'OCI en 2005.

IX. COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

96. Le 51^{ème} Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenu à Istanbul, en République de Türkiye, les 21 et 22 juin 2025, a accueilli favorablement l'offre gracieuse du Royaume d'Arabie Saoudite d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle de l'OCI sur l'Énergie.
97. Il convient de souligner que la Deuxième conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie est convoquée 37 ans après la première conférence tenue à Istanbul, Türkiye, en 1989. Ainsi, la revitalisation de la conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie serait cruciale pour renforcer la coopération intra-OCI dans ce secteur par le biais de la coopération technique, du transfert de technologie, de l'échange d'expertise, des meilleures pratiques et de l'information. Compte tenu du lien entre l'énergie et le développement socio-économique, ainsi que des préoccupations croissantes concernant le lien entre les sources d'énergie dominantes actuelles et la dégradation de l'environnement, ce qui entraîne un besoin urgent de trouver des énergies plus propres, on ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération intra-OCI dans le secteur de l'énergie.
98. Actuellement, le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et le Secrétariat général de l'OCI s'efforcent de finaliser les arrangements pour la tenue de la deuxième conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie à Riyad en octobre 2026. La deuxième conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie devrait permettre de discuter de la sécurité énergétique dans les pays de l'OCI ainsi que des questions relatives au renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur de l'énergie.

X. CONCLUSION

99. Il est évident que la période examinée a enregistré des progrès en termes de mise en œuvre des Résolutions pertinentes de l'OCI dans certains domaines clefs, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, le commerce et le développement du secteur privé. La relance des Conférences ministérielles de l'OCI sur les Transports et l'Énergie, en 2026, contribueront grandement à la consolidation de la coopération intra-OCI dans ces secteurs névralgiques.
100. L'adoption du projet de plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI est indispensable pour tracer la voie à suivre dans le secteur agricole, compte tenu de l'escalade du conflit au Moyen-Orient qui a provoqué une crise majeure dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, entraînant une hausse des coûts des intrants et menaçant la sécurité alimentaire mondiale.
101. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI demeurent un outil efficace pour accroître le commerce intra-OCI et faciliter l'intégration des États membres de l'OCI dans l'économie mondiale. À cet égard, la tenue du Forum d'Investissement de l'OCI en Afrique, au Mali, mettra en exergue le potentiel d'investissement de l'Afrique et attirera les investissements dans la région.
102. Il importe donc que les États membres fassent un usage adéquat du cadre de coopération de l'OCI, adhèrent en temps opportun à ses nombreux instruments multilatéraux et profitent de ses diverses activités visant à promouvoir la croissance sociale et économique et le développement durable dans les États membres de l'OCI.

Secrétariat général de l'OCI
Département des Affaires économiques,
8 avril 2026

LISTE DES ÉTATS MEMBRES
QUI ONT SIGNÉ/RATIFIÉ LES DIFFÉRENTS ACCORDS ET STATUTS SUR
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

NOMS DES ÉTATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le régime tarifaire préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS)		Système commercial Préférentiel (TPS)-OCI Règles d'origine		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI)		Statut du Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS)		Statut du Centre de travail de l'OCI (OCILC)	
	Adopté conformément à la résolution. N° 1/8-E du 8 ^{ème} CMAE Tripoli, Libye 16-22/05/1977		Adopté conformément à la résolution n°7/12-E du 12 ^{ème} CMAE Bagdad, Irak 1-5/06/1981		Adopté conformément à la résolution n° 1 du 6 ^{ème} COMCEC Istanbul/Türkiye 7-10/10/1990		Adopté conformément à la résolution n°1 du 21 ^{ème} COMCEC Istanbul, Türkiye 22-25/11/2005		Adopté conformément à la résolution n° 1 du 23 ^{ème} COMCEC Istanbul, Türkiye 14-17/11/2007		Adopté conformément à la résolution n°16/13-E du 13 ^{ème} CMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982		Adopté conformément à la résolution 17/15E du 15 ^{ème} CMAE Sanaa, Yémen 18-22/12/1984		Adopté conformément à la résolution n°1 du 14 ^{ème} COMCEC Istanbul/ Türkiye 1-4/11/1998		Adopté conformément à la résolution n°3/40-E du 40 ^{ème} CMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013		Adopté conformément à la résolution n°2/43-E du 43 ^{ème} CMAE Tachkent/Ouzbékistan 18-19 10/2016	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Afghanistan	8/10/2010	4/2/2018	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/2/2018	Avant 2025	-	-	-	7/11/2012	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	0/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-		
Azerbaïdjan	0/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	-	-	23/11/2017	01/10/2018
Bahraïn	1/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021
Bangladesh	5/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	4/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	4/7/2017	13/04/2025	
Bénin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	11/02/2015	27/04/19	27/06/2019	
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/015	2/11/2017-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	3/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	10/12/2013	26/1/2016	23/11/2023	
Cameroun	3/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	4/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	23/05/2022	11/07/2024	
Comores	8/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-	23/09/2025	10/12/2025
Côte d'Ivoire	7/11/2009	-	07/11/2009	18/06/2025	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	25/11/2017	12/4/2016	24/04/2024	11/12/2025	
Djibouti	1/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	5/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	16/12/2016	10/12/2013	-	23/11/2023	06/2025
Egypte	8/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	4/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	7/11/2012	26/2/2016	2018		
Gabon	3/01/1978	21/01/1978	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	5/5/2012	02/10/2023	-		
Gambie	1/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009	0/08/2024	31/1/2013	30/08/2024	31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016	30/08/2024	
Guinée	6/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	7/11/2007	-	12/09/2007	--	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	2/08/2012	10/12/2013	-		
Guinée Bissau	8/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	8/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-	04/05/2024	
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Indonésie	0/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	05/11/2019	-	-	16/10/2025	
Iran	8/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	7/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	5/5/2012	10/12/2013	-		
Irak	2/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	9/2/2016	02/10/2023	-	23/11/2023	
Jordan	9/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	4/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	-	-	16/10/2025	2025
Kazakhstan	5/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	10/12/2013	21/11/2014		
Koweït	5/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	0/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	Avant 2025	-	-	-	05/11/2019	15/05/2016	15/5/2016		

Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3/5/2015	-	-		
Liban	5/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	7/11/2012	-	-	16/10/2025	
Libye	5/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-	-	-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	08/03/2021	23/03/2022	12/06/2025
Malaisie	8/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	7/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-		
Maldives	7/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Mali	7/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	16/04/2020	21/06/2025	
Mauritanie	8/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	6/11/2012	20/7/2016	10/12/2013	-	02/03/2019	
Mazambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-		
Maroc	3/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	4/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/2/2021	-	22/01/2023	
Niger	8/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/9/2010	10/12/2013	12/12/2015		
Nigeria	4/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	01/11/2021	29/08/2019	-	16/10/2025	
Oman	5/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	4/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-	24/04/2025	24/04/2025
Pakistan	4/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	7/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	15/04/2019	13/07/2020	21/06/2025	14/10/2025
Palestine	8/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	7/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/8/2014	10/12/2013	8/3/2016	23/11/2023	20/01/2025
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	3/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017		
Arabie Saoudite	4/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	2/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018	16/10/2025
Sénégal	5/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	5/5/2012	11/7/2017	-		
Serra Léone	7/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	9/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-	16/10/2025	
Somalie	4/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	8/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	3/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	10/12/2013	-	23/11/2023	07/05/2025
Soudan	4/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	8/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019	
Surinam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	10/12/13	21/06/2025	
Syrie	4/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	3/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	02/11/2025	-	-		
Tadjikistan	4/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/01/2023	28/04/2016	-		
Tchad	7/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-	23/09/2025	
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12/11/2024	-	-	20/04/21	
Tunisie	7/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	5/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/03/2021	-		
Türkiye	9/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	4/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	22/10/2019	11/7/2017	12/01/2024
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
E.A.U.	9/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	4/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	5/04/2009	12/01/2015	25/10/2017		
Ouganda	8/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	5/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-		
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	-	-	23/11/2023	
Yémen	9/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	2/11/2020	02/10/2023	-	16/10/2025	
TOTAL :	49	32	38	30	40	31	32	18	31	18	25	19	24	19	23	46	41	18	33	12

22 Janvier 2026